Publié par le TNPF le 30/01/2019 - Edité le 24/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Arrêté du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l’organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n’excède pas 3,5 tonnes

Document édité depuis :
https://www.tnpf.fr/textes-reglementaires/arre%cc%82te-du-18-juin-1991-contro%cc%82le-technique-des-vehicules-moins-de-35-t-consolide-au-20170626-2/